

**Arrêté n° 2024-60**  
 (Annule et remplace l'arrêté n° 2023-557)

**Tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024**

Le Maire de Châteauneuf de Gadagne,  
 Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,  
 Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,  
 Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Commune,  
 Vu l'arrêté n° 2021-015 du 25 janvier 2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 30 janvier 2021,

**ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

**Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Agent	Grade actuel	Date de nomination
SERODINO Pierre	Adjoint administratif	01/01/2024

**Avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Agent	Grade actuel	Date de nomination
FONTAINE David	Adjoint technique	01/03/2024

**Avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Agent	Grade actuel	Date de nomination
DEVEZE Romain	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/10/2024

**Avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Agent	Grade actuel	Date de nomination
PARDINI Rémi	Adjoint d'animation	08/11/2024

**Article 2** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Il sera transmis au Centre de Gestion de Vaucluse qui en assurera la publicité, conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

**Article 3 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage.

Le 29 février 2024

**Le Maire**  
**Etienne KLEIN**

